



EVALUATION FINALE

Programme Développement des Filières Piscicoles

Octobre 2021

TERMES DE REFERENCES – APPEL D'OFFRE

Table des matières

1. Présentation de l'intervention et des acteurs impliqués	3
1.1. Présentation de l'APDRA	3
1.1.1. Missions et objectifs de la structure	3
1.1.2. Pratiques d'évaluation à l'APDRA	3
1.2. Présentation des partenaires	4
1.3. Présentation de l'intervention	5
1.3.1. Objectifs généraux et spécifiques	5
1.3.2. Budget de l'intervention	6
1.3.3. Pays d'intervention et déclinaison du programme dans chacun des pays	6
1.3.4. Stratégies d'intervention déployées sur le terrain (dont organisations opérationnelles et partenaires)	7
1.3.6. Thématiques transversales (agroécologie, genre, adaptation au changement climatique)	8
2. Etude et évaluation des effets et des impacts de l'intervention	8
2.1. Justification de l'étude	8
2.2. Objet d'étude	9
2.2.1. Objet à évaluer	9
2.2.2. Suites envisagées et recommandations attendues	9
2.3. Méthodologie	10
2.3.1. Réalisation de l'étude	10
2.3.2. Moyens	12
<i>Moyen humains</i> :	12
<i>Moyens financiers</i>	13
2.3.3. Calendrier indicatif de réalisation de l'étude	13
2.3.4. Processus et critères de notation	13
Annexe 1 : Cadre logique	15
Annexe 2 : Fiches pays	19

1. Présentation de l'intervention et des acteurs impliqués

1.1. Présentation de l'APDRA

1.1.1. Missions et objectifs de la structure

Créée en 1996, l'APDRA Pisciculture Paysanne est une association de solidarité internationale à but non lucratif qui appuie le développement de la pisciculture paysanne des pays du Sud et sensibilise les acteurs du Nord aux enjeux que représente cette activité dans le développement de l'agriculture familiale. L'APDRA s'engage au service d'une pisciculture familiale rentable et durable pour :

- Renforcer la sécurité alimentaire.
- Augmenter et diversifier les ressources des exploitations familiales.
- Appuyer les organisations professionnelles représentatives du monde rural.
- Défendre et faire reconnaître la pisciculture paysanne.

Forte de vingt-cinq ans d'expérience dans l'appui à la pisciculture en milieu tropical humide, l'APDRA a déjà contribué à l'installation de plusieurs milliers de pisciculteurs et rizi-pisciculteurs au travers de projets de développement agricole menés au Bénin, au Cameroun, en Centrafrique, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria, à Madagascar, en République du Congo et en République Démocratique du Congo. Elle compte ainsi à son actif la mise en œuvre d'une vingtaine de projets de développement pluriannuels ainsi que la réalisation d'études (études de faisabilité, évaluations de potentiel piscicole, études d'impact, etc.) dans plus de quinze pays d'Afrique sub-saharienne. L'APDRA intervient en collaboration étroite avec les administrations nationales (ministères de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture) et les services déconcentrés pour accompagner la construction des politiques sectorielles nationales.

L'APDRA regroupe des techniciens (assistants techniques, pisciculteurs, experts) qui appuient un développement de la pisciculture à grande échelle où les acteurs principaux sont les paysans. Son souci est, d'une part, de promouvoir et d'aider à la diffusion de formes de pisciculture répondant aux attentes des sociétés paysannes et, d'autre part, d'encourager la constitution d'organisations de producteurs en mesure de pérenniser et d'améliorer le développement de la pisciculture, en partenariat avec les autres acteurs du développement.

L'APDRA agit au quotidien en respectant trois grands principes d'intervention :

- Placer les pisciculteurs, leurs activités et leur famille au cœur de la démarche, en tenant compte des contextes locaux ;
- Valoriser et créer les savoir-faire et les échanges de pratiques au sein de réseaux de proximité ;
- Stimuler et accompagner toutes les formes d'innovation, sans *a priori* technologique ou culturel, dans une démarche de co-construction et de validation scientifique.

1.1.2. Pratiques d'évaluation à l'APDRA

Une évaluation finale externe (et parfois une évaluation intermédiaire) est réalisée à la fin des projets. Elle est confiée à un bureau d'études international ou un consultant indépendant, par un appel d'offre dont les termes de références sont préalablement discutés avec les principaux partenaires opérationnels et soumis aux bailleurs de fonds. Cette évaluation a, de façon générale,

pour objectif principal d'apprécier la pertinence, la cohérence et les effets directs et indirects de l'action, en tenant compte du contexte d'intervention propre à chaque pays et du degré d'ancienneté du développement de l'activité piscicole.

Les critères transversaux suivants, sans être exhaustifs, sont également évalués :

- Le respect de l'engagement de l'APDRA vis-à-vis des producteurs, à savoir : développer au sein des exploitations familiales des systèmes piscicoles durables et rentables ;
- Les processus d'accompagnement et de diffusion des innovations ;
- La prise en compte du genre et de l'insertion des jeunes ;
- Les impacts environnementaux ;
- Le renforcement de capacités des partenaires opérationnels.

1.2. Présentation des partenaires

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)

Organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes, le Cirad mobilise les sciences du vivant, les sciences sociales et les sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture, à l'alimentation, à l'environnement et à la gestion des territoires.

Le Cirad et l'APDRA sont liés par une convention cadre qui définit leurs engagements réciproques pour mener conjointement une recherche action au service du développement de la pisciculture paysanne. Au travers du programme DEFIP, des actions sont menées avec le Cirad au Cambodge, en Côte d'Ivoire et à Madagascar.

Union Inter-Régionale des Acteurs de la Pisciculture Paysanne de Côte d'Ivoire

Cette union regroupe les pisciculteurs du centre-ouest et sud-ouest ivoirien avec pour objectif la promotion et diffusion des bonnes pratiques piscicoles en milieu paysan, le développement d'activités et services pour assurer l'autonomie des acteurs de la pisciculture paysanne et la défense des intérêts de la pisciculture familiale.

Association camerounaise pour la promotion de la gestion durable des ressources en eau et des systèmes aquacoles (Cameroun)

Ayant pour objectif de promouvoir une gestion durable des ressources en eau et d'améliorer la production aquacole nationale ainsi que les conditions de vie des populations, ADESA intervient dans :

- Le renforcement des capacités des groupes de pisciculteurs ;
- L'organisation et la réalisation de formations techniques ;
- L'aménagement des pêcheries et des infrastructures aquacoles ;
- L'appui conseil aux exploitants aquacoles ;
- La conduite de missions de suivi et d'évaluation de projets ;
- L'évaluation environnementale et l'analyse des agrosystèmes ;
- La gestion qualitative et quantitative du cycle de l'eau.

Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux (Congo)

Le FPGR a pour objectif de promouvoir le développement agricole et artisanal, appuyer les initiatives de santé et participer à l'amélioration des infrastructures en milieu rural. Il intervient dans les secteurs suivants :

- Développement social urbain ;

- Agriculture, élevage ;
- Eau, assainissement ;
- Réhabilitation et construction des infrastructures de base.

FikambananaFampivoarananyTantsaha ou Association pour le Progrès des Paysans (Madagascar)

FIFATA a comme objectif principal, « la représentation et la défense des intérêts des paysans ». Ses interventions portent sur les axes suivants :

La défense des intérêts des paysans et la contribution à la définition des politiques régionales et nationales,

L'offre de services de proximité aux producteurs membres : formation et conseils à l'exploitation familiale, amélioration de la santé animale, stockage, production des semences, appui à la commercialisation, la sécurisation foncière, facilitation d'acquisition d'intrants et matériels agricoles, appui à la migration interrégional, développement de nouveau service comme l'assurance agricole.

1.3. Présentation de l'intervention

1.3.1. Objectifs généraux et spécifiques

Résumé du projet : Le Programme vise à favoriser le développement d'une pisciculture agro-écologique familiale à visée commerciale en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Congo, à Madagascar et au Cambodge. Il s'agit ainsi de répondre aux enjeux alimentaires et nutritionnels locaux tout en valorisant durablement les ressources et en favorisant l'adaptation des systèmes d'activités ruraux aux dérèglements climatiques. L'action cible spécifiquement la diversification et l'augmentation des moyens d'existence des unités familiales de production agricole par l'intégration d'une pisciculture extensive, durable et rentable au sein des exploitations (bas-fonds et périmètres rizicoles).

Objectif global : Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à diversifier les moyens d'existence des populations rurales par le développement intégré d'une pisciculture agro-écologique familiale visant le marché de consommation locale.

Indicateur(s) d'impact du projet :

- Après 3 ans d'activité du projet : 75% des pisciculteurs déclarent que la pisciculture fait partie des 5 activités qui participent le plus à leurs revenus
- Après 9 ans d'activité du projet : 80% des pisciculteurs accompagnés sont encore en activité

Objectifs spécifiques et résultats attendus :

OS1. Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable

Indicateur pour l'OS1 :

- ✓ La production annuelle de poisson est multipliée par 2 (augmentation de la production des anciens pisciculteurs et entrée en production des nouveaux)

Résultat 1.1 : La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices (*Le nombre d'exploitations agricoles familiales pratiquant la pisciculture dans les zones couvertes par le Programme passe de 700 à 1 400*)

Résultat 1.2 : De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes (*Des voies d'intensification agro-écologiques piscicoles et d'adaptation aux contraintes locales répondant aux besoins et aux capacités différenciées des producteurs et productrices sont validées*)

OS2. Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux

Indicateurs pour l'OS2 :

- ✓ Les autorités villageoises et/ou locales reconnaissent la pisciculture comme l'une des activités agricoles prioritaires méritant le soutien de leurs institutions
- ✓ Les représentants des institutions locales incluent la pisciculture paysanne dans les plans stratégiques de développement
- ✓ Le volume de poisson produit localement augmente sur les marchés locaux

Résultat 2.1 : L'organisation de la chaîne de valeur améliore les conditions de production et de distribution locales du poisson de pisciculture (*Au moins 60 % des producteurs et productrices appuyés par le Programme estiment que la structuration de la profession/filière améliore les conditions de production et/ou de distribution du poisson de pisciculture*)

Résultat 2.2 : Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale (*Les organisations de producteurs dialoguent une fois par an avec les acteurs du secteur, parmi lesquels les administrations territoriales et sectorielles, les institutions de financement et les organisations de recherche, de formation et de développement*)

1.3.2. Budget de l'intervention

Le budget de l'intervention est de 2 666 000€ avec un financement de l'Agence Française de Développement à hauteur de 60%.

Une contribution de l'Union Européenne de 23,8% cofinance le projet au travers des actions au Congo (RECAFIP 2), Côte d'Ivoire (Cocoa4Future) et Madagascar (AMPIANA 2).

1.3.3. Pays d'intervention et déclinaison du programme dans chacun des pays

Le programme intervient dans 5 pays différents :

- Le Cambodge (Siem Reap) ;
- Le Cameroun (Bertoua) ;
- Le Congo (Madingou) ;
- La Côte d'Ivoire (Gagnoa) ;
- Madagascar (Antananarivo).

Axe 1 : Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire

Le développement piscicole dans ces 3 pays est basé sur un référentiel technique proche (étang barrage, poly-élevage basé sur l'*Oreochromis niloticus*, dynamique de groupe) mais il est dans des phases différentes de densification et d'intensification de la production piscicole, ainsi que de structuration des filières et des OP.

Axe 2 : Cambodge, Madagascar

Ces 2 pays connaissent un développement de la pisciculture autour de systèmes diversifiés en casiers rizicoles, grands étangs ou petits bassins et des acteurs spécialisés dans l'alevinage. Les productions restent toutefois très hétérogènes malgré un important potentiel de développement, alors même que la pression sur les stocks halieutiques s'accroît.

Dans chacun des pays, on s'intéresse :

- aux spécificités agro-économiques locales, à la fois la disponibilité et la saisonnalité des facteurs de production (terre, fertilité, travail, capital) par rapport à leur coût d'opportunité et les caractéristiques du marché local, en tenant compte du risque de mévente associé. Ceci implique notamment de considérer les fluctuations de trésorerie et la variabilité de son coût d'accès, particulièrement en situation d'endettement auprès d'un usurier pour passer la période de soudure ;
- à l'intégration de la pisciculture dans les structures sociales, en tenant compte de la place des femmes dans l'activité, de l'hétérogénéité sociale des groupes de paysans, des réseaux et des groupes de renforcement d'intérêts mutuels et de la nature des liens et des coopérations qui se nouent avec les institutions locales (structures en charge de l'eau, des marchés, du vol, de la propriété, etc....) ;
- à la gestion des risques face aux changements climatiques, par l'amélioration de la qualité des aménagements pour anticiper les risques hydriques (sécheresses, crues), l'adaptation des itinéraires techniques et la recherche de solutions locales de sécurisation des stocks de poisson en cas de sécheresse.

1.3.4. Stratégies d'intervention déployées sur le terrain (dont organisations opérationnelles et partenaires)

Stratégie de renforcement des capacités des OSC locales : Le partenariat « de terrain » de l'APDRA est structuré autour de 3 acteurs principaux que sont le pisciculteur lui-même, les organisations professionnelles (OP) et les partenaires locaux opérateurs (ONG ou associations) impliqués à la fois dans la mise en œuvre de l'action et des projets et dans la promotion de l'activité piscicole au sens politique du terme. Il se décline dans le respect de 2 principes d'intervention du projet associatif de l'APDRA :

- i) Placer les pisciculteurs, leurs activités et leur famille au cœur de la démarche en tenant compte des contextes locaux.
- ii) Valoriser et créer les savoir-faire et les échanges de pratiques au sein de réseaux de proximité.

Le pisciculteur porte lui-même son projet d'installation piscicole adapté à ses besoins, ses compétences et ses moyens, avec le conseil de l'APDRA et de ses partenaires qui se placent dans une posture d'accompagnement et d'animation du développement de la filière et de la profession. Le travail de l'APDRA envers ses partenaires du Sud s'oriente ainsi vers un renforcement continu de ces derniers sur les questions d'animation, en privilégiant une approche systémique.

1.3.5. Principales réalisations

Accompagnement et amplification des dynamiques piscicoles :

A l'issue du programme, le nombre d'exploitations agricoles familiales pratiquant la pisciculture dans les zones couvertes par le Programme est ciblé à 1 400, dont 800 en Côte d'Ivoire, 114 au Cameroun, 250 au Congo, 30 au Cambodge et 206 à Madagascar.

Accompagnement des groupes. En tout, ce sont 61 groupes d'échanges qui sont constitués (valeur cible 76), formels ou informels, au sein desquels sont discutées les questions techniques, de commercialisation, d'organisation du travail d'entraide ou des règles de partage de matériel (coffrage de moine, filets...). Des sessions de formation spécifiques sont réalisées à destination de ces groupes (aménagement, production d'alevins, gestion de la densité, fertilisation...)

Création d'un cadre propice à la co-construction de la recherche-action.

Au total, dix voies d'intensification agro-écologiques sont à l'étude : deux sur la valorisation des sous-produits agricoles, quatre sur les associations en polyculture et quatre portant sur les interactions agro-piscicole avec la riziculture et/ou la cacaoculture. Outre les résultats de production, des études économiques, couplées à l'analyse de l'appropriation sociale des pratiques, permettront de valider les innovations étudiées.

1.3.6. Thématiques transversales (agroécologie, genre, adaptation au changement climatique)

Environnemental : Le programme intervient dans 5 pays différents, soumis aux pressions anthropologique et à la dégradation de l'environnement. La stratégie d'intensification agro-écologique de la pisciculture permet de renforcer la sécurité alimentaire tout en diminuant l'impact environnemental de la production de poissons. Les aménagements créés dans le cadre de l'atelier piscicole contribuent à la régulation des ressources en eau et à leur gestion tout au long de l'année, y compris durant les saisons sèches. Enfin, la flexibilité du modèle proposé permet de s'adapter face aux imprévus et à la variabilité climatique observée.

Genre : Bien que les femmes contribuent largement à la production agricole, leur accès à la terre (en propriété ou en usufruit) et aux moyens de production est souvent limité. Toutefois, même si elles demeurent marginales, les demandes d'accompagnement émanant d'agricultrices existent et sont particulièrement encouragées par l'APDRA à travers des actions de sensibilisation, notamment auprès des groupements de pisciculteurs. Ceux-ci sont incités à faciliter l'intégration des femmes au sein du groupe et à les accompagner pour lever les freins éventuels à leur installation, notamment en matière foncière. La nécessité de permettre aux femmes d'intégrer les instances de gouvernance des organisations de producteurs est aussi mise en avant.

Jeunesse : L'action mobilise de jeunes professionnels internationaux (en volontariat de solidarité internationale) ainsi que des étudiants et jeunes chercheurs nationaux et internationaux pour mener à bien les activités de suivi-évaluation et de recherche-action. Ceux-ci sont formés à la démarche d'intervention par les techniciens piscicoles et sont accompagnés d'un point de vue méthodologique. On observe que ces jeunes sont particulièrement moteurs dans la vie associative des groupements de producteurs. Par ailleurs, le Programme cherche à favoriser la transmission des savoir-faire piscicoles des pisciculteurs expérimentés vers les jeunes pisciculteurs, afin de faciliter l'installation de ces derniers dès lors que l'accès au foncier leur est rendu possible.

2. Etude et évaluation des effets et des impacts de l'intervention

2.1. Justification de l'étude

L'objectif de l'étude est d'établir un bilan global du Programme évalué et de formuler des recommandations sur divers sujets pour l'intervention suivante. Cette étude doit permettre de :

- i) Identifier et caractériser les changements économiques, sociaux, organisationnels et environnementaux touchant la pisciculture paysanne et délimiter la contribution du Programme à ces changements ;
- ii) Identifier les facteurs limitants des actions entreprises et les principaux apprentissages ;
- iii) Formuler des orientations pour accompagner le développement des filières piscicoles familiales et renforcer les compétences des OSC partenaires.

Une attention particulière sera portée aux thématiques transversales que sont le genre, la jeunesse et l'environnement

2.2. Objet d'étude

2.2.1. Objet à évaluer

La présente étude devra s'attacher à évaluer si l'objectif initial a bien été respectée au sein du programme. A savoir :

« Développer une pisciculture familiale et agro-écologique, commerciale et s'inscrivant durablement au sein du territoire dans lequel elle est menée. »

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer le Programme à partir des cinq critères préconisés par le CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité.

Il s'agit d'évaluer les avancées du projet, et tout particulièrement de :

- Confronter les prévisions de départ aux réalisations concrètes en termes d'activités et de résultats attendus ;
- Se prononcer sur la capacité de l'action à atteindre les principaux résultats au terme du programme ;
- D'analyser si le dispositif programme (moyens) est en adéquation avec les résultats attendus.

L'étude aura à identifier et caractériser les principaux changements auquel le programme a contribué, et en analyser les facteurs limitants et les principaux apprentissages, concernant :

- Les revenus des ménages agricoles ;
- L'organisation sociale entre pisciculteurs ;
- Le renforcement des compétences des partenaires ;
- La prise en compte du genre et de la jeunesse ;
- La prise en compte de l'environnement et du climat.

2.2.2. Suites envisagées et recommandations attendues

L'APDRA a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'AFD pour la mise en œuvre d'une seconde phase de 3 ans du Programme DEFIP. Les conclusions de l'évaluation seront prises en compte dans la formulation détaillée de cette seconde phase et seront examinées par l'AFD.

L'étude devra ainsi intégrer la formulation de recommandations concernant la seconde phase, notamment sur les sujets suivants :

- Le renforcement des compétences des OSC partenaires. Ceux-ci sont renforcés dans les techniques d'aménagement et de gestion piscicole et ont la capacité de transmettre les savoir-faire et compétences relatives à la pisciculture paysanne. Ces acteurs sont partis prenantes du débat national sur la pisciculture et le Programme a pour objectif de les accompagner dans la construction d'une position forte dans ce débat pour défendre les intérêts des pisciculteurs et soutenir le développement de la pisciculture paysanne.
- L'animation et le renforcement de la transversalité entre les pays d'intervention ; il s'agit notamment d'appuyer la mise en réseau d'acteurs, de capitalisation, de plaidoyer, de communication et d'évaluation. Des orientations pourront être formulées dans une perspective d'analyse comparée des formes de pisciculture développées et de leurs impacts dans les différentes zones géographiques (ex : système d'élevage, gestion de l'eau, organisation sociale et organisationnelle).
- Le cas particulier du Cambodge, suite à la phase pilote ; il s'agira de questionner la proposition technique testée et d'envisager sa diffusion et les potentialités de développement en termes de système d'élevage et de nouvelles zones.
- L'intégration et la prise en compte du genre au travers d'actions spécifiques ou d'intégrations transversales.

2.3. Méthodologie

2.3.1. Réalisation de l'étude

L'étude sera réalisée en **Côte d'Ivoire et au Congo**. Une étude d'évaluation interne a été menée en juin 2021 au Cameroun en raison de la cessation des activités. En raison du contexte sanitaire lié au Covid19, les missions au Cambodge restent soumises à une quarantaine de 2 semaines obligatoires à l'entrée du pays et ne permet pas d'y mener l'étude dans les délais impartis. Les activités à Madagascar n'ont débuté qu'au 1^{er} trimestre 2021.

Nous recommandons qu'une équipe soit constituée pour mener l'étude, avec un coordinateur international et 2 consultants nationaux, avec pour principale mission :

- L'élaboration des outils de collecte, les enquêtes de terrains, l'analyse approfondie des données, la production du rapport de l'étude et d'un rapport synthétique (4-5 pages) ;
- Une restitution sera réalisée localement auprès des équipes, partenaires et délégation de l'AFD en Côte d'Ivoire et au Congo ainsi qu'une restitution à Paris avec l'APDRA et l'AFD.

Etant donné les incertitudes sur la possibilité de déplacements internationaux pour se rendre à l'étranger, liées à la pandémie Covid19, l'offre de service devra intégrer une proposition alternative en cas d'impossibilité de déplacement du – de la consultant-e-international-e.

Le/la prestataire est tenu-e de préparer, présenter et défendre l'approche méthodologique intégrant une perspective de genre, qu'il-elle juge appropriée pour répondre aux objectifs de l'étude. Dans tous les cas, il-elle devra adapter sa méthodologie en fonction de l'objectif global et des objectifs spécifiques sus mentionnés.

Il sera demandé aux consultant-e-s, dans leur offre de service, de formuler et d'organiser l'objet, les axes de travail et les questionnements qu'ils ou elles proposent de traiter dans l'étude à partir des éléments ci-dessus, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'étude, qu'ils ou elles auront exposé par ailleurs.

Dans leur offre de service, les consultant-e-s pourront réorganiser, hiérarchiser l'objet, les axes de travail et les questionnements proposés pour l'étude, et les enrichir de nouveaux éléments s'il-elle-s le jugent nécessaire par rapport aux enjeux de l'étude. La préparation de l'étude devra intégrer des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet (APDRA, OSC partenaires, producteurs, autorités locales ...) afin d'assurer la prise en compte de tous leurs besoins d'information pour l'étude.

L'étude se basera sur les informations fournies par l'APDRA :

- Les rapports de réalisation du Programme dans chaque pays ;
- Les résultats des évaluations précédentes menées au Cameroun, Côte d'Ivoire et Congo et rapports de capitalisation ;
- Des rencontres avec toutes les parties prenantes des projets, y compris les autorités locales.

Les principales phases de l'étude pourraient être les suivantes :

○ La phase de cadrage de l'étude :

Cadrage en France avec la coordinatrice du programme : Au cours de ce travail préparatoire seront discutés et validés les objectifs et les axes de travail / questionnements de l'étude, sa méthodologie et son calendrier. La taille et les critères de l'échantillonnage (des zones, des exploitants à interroger etc.) en fonction des suggestions apporter par le/la consultant dans sa proposition.

○ La phase de documentation :

L'équipe de consultants prendra connaissance de l'ensemble de la documentation pertinente relative aux projets menés dans les zones d'intervention qui seront nécessaires à l'étude. Cette étape leur permettra de finaliser et valider les questionnaires d'étude et d'apporter des modifications significatives et requises par rapport à la méthodologie présentée.

Sur la base des informations recueillies, un ***rapport de la phase de démarrage (10 pages maximum)*** sera soumis comportant notamment :

- une présentation de chaque question d'étude ;
- un plan de travail détaillé ;
- une version finale des questionnaires d'enquête.

○ La phase de collecte terrain :

Suivant la méthodologie préalablement validée, l'équipe de consultant-e-s réalise ici le plan de collecte et d'exploitation des données.

○ La phase traitement, d'analyse et de rédaction des résultats préliminaires :

Après le traitement et l'analyse des informations recueillies, ses principaux résultats seront discutés pour feedback et recommandations pour la conception du document final de l'étude par l'équipe de consultants. Un débriefing en France sera effectué (il pourra être réalisé par Skype, le cas échéant) : une première réunion de retour de missions aura lieu pour un échange sur les premières tendances se dégageant de l'étude et les points à approfondir éventuellement.

○ La phase de rédaction du rapport provisoire de l'étude :

Le rapport est soumis à des exigences de qualité, le texte du rapport doit être illustré, selon le cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux et **le corps du document ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'une synthèse générale de 4-5 pages et d'une fiche de synthèse par pays de 2 pages.**

○ La phase de rédaction du rapport final de l'étude :

L'APDRA fera ses retours sur le rapport provisoire. Le rapport final intégrant ces retours sera à retourner dans un délai de 15 jours pour validation.

○ La phase de restitution :

La restitution internationale sera faite par le-la consultant-e international-e au niveau de l'AFD, en collaboration avec l'APDRA France. Une restitution nationale sera faite par chacun des consultants nationaux dans les pays concernés auprès des équipes APDRA, partenaires et délégations de l'AFD.

En tenant compte des éléments ci-dessus, il est demandé aux consultant-e-s, dans leur offre de service, de commenter les éléments méthodologiques proposés ci-dessus et de faire des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie qu'ils-elles se proposent de mettre en œuvre (étapes de l'étude, acteurs consultés, réunions et restitutions, 1^{ers} éléments d'échantillonnage, méthodologie et outils de collecte / traitement d'informations, documents produits).

Les consultant-e-s proposeront également, dans leur offre de services, la répartition du nombre de jours de travail entre eux aux différentes phases de l'étude, le rôle des différents consultant-e-s aux différentes étapes de l'étude, et préciseront les modalités de coordination / communication / articulations entre eux pour la réalisation de l'étude.

2.3.2. Moyens

Moyen humains :

a) Expertise externe :

L'équipe sera idéalement composée d'un consultant-e- international-e-, chef-fe de mission, et de deux consultant-e-s ou national-e-s. Conjointement, les consultant-e-s devront avoir :

- de très bonnes connaissances en développement agricole ;
- une expérience d'études d'effets et d'impacts ;
- une expertise sur le genre ;
- une expérience significative en étude d'évaluations d'ONG ;
- une très bonne connaissance des environnements de l'étude.

b) Expertise interne :

La coordinatrice DEFIP sera l'interlocuteur principal de l'équipe de consultant-e-s. Elle assurera le lien avec les équipes pays et participera à la validation de tous les documents produits conjointement avec les équipes pays.

Moyens financiers

Le budget disponible pour l'étude est de 30.000 euros TTC. Ce budget intègre les honoraires, les frais de mission (per-diems) des consultant-e-s sur le terrain, les frais de transport international en avion (consultant-e chef-fe de mission), les frais de transport (train) en France (consultant-e chef-fe de mission), un forfait de coûts administratifs (déplacements aéroports et visas pour le consultant-e chef-fe de mission).

L'APDRA mettra à disposition un véhicule pour les déplacements sur le terrain dans la zone d'intervention du projet.

2.3.3. Calendrier indicatif de réalisation de l'étude

Lancement de l'appel d'offres restreint : 15 octobre 2021

- Date limite de retour des offres : 12 novembre 2021
- Choix d'une offre : semaine du 15 novembre 2021
- Préparation et réunion de cadrage à Paris : semaine du 22 novembre 2021
- Mission : début décembre à mi-décembre 2021
- Remise rapport provisoire + restitution : 15 janvier 2021
- Retour sur le rapport provisoire : début février 2021
- Remise rapport final + synthèse : février 2021

2.3.4. Processus et critères de notation

Le soumissionnaire est invité, en prenant connaissance des présents termes de référence, à faire une proposition technique et financière incluant

- une méthodologie de l'évaluation (n'excédant pas 10 pages),
- un chronogramme,
- les CV des consultants
- un budget détaillé

L'offre devra être envoyée par mail avec demande d'accusé de réception avec pour objet « Evaluation DEFIP » au plus tard le **12 novembre 2021** aux adresses suivantes :

d.lethimonnier@apdra.org; c.vanmoere@apdra.org

Les notes techniques seront évaluées sur la base de leur conformité par rapport aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- Référence du/des consultant(s), qualifications, expérience et cohérence de la personne ou de l'équipe proposée : 40 points

- Compréhension et validation/discussion des objectifs de l'étude et des TDR, méthodologie proposée et organisation de la mission (qualité du dispositif d'intervention proposé) : 60 points.

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les offres seront comparées dans la même monnaie en utilisant le taux Inforeuro du jour de remise des offres. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$$Sf = 100 \times Fm/F$$

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (0,8 étant le poids attribué à la proposition technique et 0,2 le poids accordé à la proposition financière), selon la formule :

$$S = St \times 0,8 + Sf \times 0,2$$

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à diversifier les moyens d'existence des populations rurales par le développement intégré d'une pisciculture agro-écologique familiale visant le marché de consommation locale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Après 3 ans d'activité du Programme : 75% des pisciculteurs déclarent que la pisciculture fait partie des 5 activités qui participent le plus à leurs revenus ✓ Après 9 ans d'activité du Programme : 80% des pisciculteurs accompagnés sont en activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation finale de la Phase 1 du Programme - Enquêtes sur un échantillon de 100 pisciculteurs - Evaluation finale de la Phase 3 du Programme
Objectifs spécifiques	<p>OS 1. Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable</p> <p>OS 2. Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux</p>	<p>Indicateur pour l'OS1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La production annuelle de poisson est multipliée par 2 (augmentation de la production des anciens pisciculteurs et entrée en production des nouveaux) <p>Indicateurs pour l'OS2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les autorités villageoises et/ou locales reconnaissent la pisciculture comme l'une des activités agricoles prioritaires méritant le soutien de leurs institutions ✓ Les représentants des institutions locales incluent la pisciculture paysanne 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation finale de la Phase 1 du Programme - Bases de données de recensement des pisciculteurs - Productions déclarées par les organisations de producteurs - Méthodologie d'estimation de la production validée par les partenaires scientifiques - Echantillonnage de productions déclarées en début et fin de la phase 1 du Programme - Suivi des performances technico-économiques (études de cas) - Enquêtes sur échantillon des représentants des autorités villageoises et/ou locales

		<p>dans les plans stratégiques de développement</p> <p>✓ Le volume de poisson produit localement augmente sur les marchés locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans ou documents de développement local - Etude de marché et enquêtes auprès des mareyeurs et mareyeuses - Suivi de consommation de poisson par les villageois
Résultats attendus	<p><u>Résultats attendus de l'OS1 :</u></p> <p>R.1.1. La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices</p> <p>R.1.2. De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes</p> <p><u>Résultats attendus de l'OS2 :</u></p> <p>R.2.1. L'organisation de la chaîne de valeur améliore les conditions de production et de distribution locales du poisson de pisciculture</p> <p>R.2.2. Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale</p>	<p>1.1 : Le nombre d'exploitations agricoles familiales pratiquant la pisciculture dans les zones couvertes par le Programme passe de 700 à 1 400</p> <p>1.2 : Des voies d'intensification agro-écologiques piscicoles et d'adaptation aux contraintes locales répondant aux besoins et aux capacités différenciées des producteurs et productrices sont validées</p> <p>2.1 : Au moins 60 % des producteurs et productrices appuyés par le Programme estiment que la structuration de la profession/filière améliore les conditions de production et/ou de distribution du poisson de pisciculture</p> <p>2.2 : Les organisations de producteurs (locales ou régionales) dialoguent une fois par an avec les acteurs du secteur, parmi lesquels les administrations territoriales et</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases de données de recensement des pisciculteurs (anciens, candidats à l'installation, nouveaux) - Suivi des performances technico-économiques (études de cas) - Rapports annuels d'activité et de missions de suivi-évaluation - Procès-verbaux ou comptes-rendus de réunion : plateformes de concertation, cadres de concertation de la profession, dialogue avec les institutions publiques, scientifiques et des bailleurs - Protocoles de recherche et résultats des expérimentations en station et in situ. - Publications scientifiques exposant les résultats les plus marquants ou les plus porteurs de développement - Rapport d'enquête de satisfaction des producteurs et productrices (sur échantillons) - Etude de marché - Documents stratégiques produits par la profession (lorsque diffusables / partageables)

		sectorielles, les institutions de financement et les organisations de recherche, de formation et de développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Données des tests sur les dispositifs de stockage et d'acheminement du poisson - Comptes-rendus des formations des acteurs amont - Couvertures médiatiques des évènements publics organisés (articles de presse, émissions audiovisuelles ou films...) - Documents stratégiques produits par la profession (lorsque diffusables ou partageables) - Supports documentaires des ateliers d'échanges et de capitalisation - Rapports d'étude de capitalisation et liste de diffusion
Activités à développer	<p><u>Activités du résultat 1.1 :</u></p> <p>A.1.1.1. Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles</p> <p>A.1.1.2. Accompagner l'installation de candidat.e.s pisciculteurs/piscicultrices en tenant compte de leurs contextes spécifiques</p> <p>A.1.1.3. Favoriser les échanges techniques et matériels entre producteurs et productrices</p> <p><u>Activités du résultat 1.2 :</u></p> <p>A.1.2.1. Mettre en place un cadre propice à la co-construction de la recherche-action</p> <p>A.1.2.2. Repérer et accompagner les processus d'innovations participant à l'intensification agro-écologique des exploitations</p>	<p><i>Moyens :</i></p> <p><i>Les ressources humaines décrites plus haut, l'appui et suivi des différents personnels de l'APDRA. Les Fonds / Dotations au partenaire APCI en RCI, et les Etudes et prestations intellectuelles comprenant des</i></p> <p><i>Des diagnostics préalables, ainsi des études externes au cours des projets.</i></p> <p><i>Des frais de déplacements et des per diem sont prévus pour les équipes projets, pour les</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Total des coûts acceptés :</i> <i>2 666 000 euros</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Frais de fonctionnement des bureaux locaux : 209 720 euros</i> - <i>Ressources humaines : 1 437 864 euros</i> - <i>Appui, suivi et contrôle : 164 600 euros</i> - <i>Investissement immobilier, technique et mobilier : 177 600 euros</i>

<p>A.1.2.3. Etudier et valider collectivement les nouveaux référentiels</p> <p><u>Activités du résultat 2.1 :</u></p> <p>A.2.1.1. Accompagner les processus de concertation et de structuration entre les groupes locaux piscicoles</p> <p>A.2.1.2. Appuyer les acteurs.trice.s de la filière à développer des circuits de commercialisation adaptés aux marchés locaux</p> <p>A.2.1.3. Renforcer une offre de services de qualité en amont de la filière, notamment les réseaux de fourniture d'alevins</p> <p><u>Activités du résultat 2.2 :</u></p> <p>A.2.2.1. Appuyer les organisations de producteurs et productrices à organiser des événements publics valorisant les produits et savoir-faire piscicoles</p> <p>A.2.2.2. Accompagner les organisations de producteurs dans la concertation et la représentation de leurs intérêts avec les acteurs du secteur</p> <p>A.2.2.3. Valoriser les résultats de l'action à travers un processus participatif de capitalisation d'expériences</p>	<p><i>activités d'appui conseils piscicoles aux pisciculteurs. Le budget alloué aux activités de formation et ateliers comprend la prise en charge des frais de déplacement des participants, les supports de formation et éventuellement le recours à des intervenants externes. Ces formations sont destinées aux groupements de producteurs, aux métiers en amont et aval de la filière, et à la « profession ».</i></p> <p><i>Un fonds de garanties est mis à disposition en cas de préjudice subit pour les pisciculteurs 'testeurs'.</i></p> <p><i>Des achats d'intrants piscicoles tels que des filets, des alevins ou encore des géniteurs est prévu, et des frais d'expérimentations</i></p> <p><i>Des fonds sont dédiés à l'organisation ou à la participation à des événements publics tels que des foires commerciales, des congrès, cycle de conférences...</i></p> <p><i>Un atelier final de capitalisation est prévu à la fin du projet</i></p>	<p><i>- Fournitures, consommables : 24 850 euros</i></p> <p><i>- Fonds / Dotations : 70 800 euros</i></p> <p><i>- Etudes et prestations intellectuelles : 84 043 euros</i></p> <p><i>- Activités : 188 160 euros</i></p> <p><i>- Capitalisation, évaluation, audit : 66 000 euros</i></p>
---	--	---

ANNEXE 2 : FICHES PAYS

PAYS 1 : CÔTE D'IVOIRE

Nom de l'OSC porteuse du projet :
APDRA

Nom du partenaire local :
UIRA2PCI (Union Inter Régionale des Pisciculteurs Paysans de Côte d'Ivoire)

Montant du budget prévisionnel du projet affecté au pays :
584 821€



1. Contexte local dans lequel le projet est mis en œuvre

En Côte d'Ivoire, une pisciculture familiale à vocation marchande se développe dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest du pays depuis le milieu des années 1990, constituant une diversification complémentaire de l'économie de plantation. Malgré la décennie de crise traversée par le pays (2002-2012), l'activité a continué de se développer. Cependant, depuis la normalisation de la situation politique, les importations de poissons congelés sont progressivement rentrées sur les marchés de l'intérieur du pays et réduisent les marges de la filière piscicole. La stratégie des pisciculteurs d'orienter leur production vers des débouchés urbains à haute valeur ajoutée (en concurrence avec le tilapia chinois) est à l'origine de la constitution d'une forme de goulet d'étranglement, qui empêche le secteur piscicole de fournir régulièrement les marchés de proximité en poisson frais de taille marchande. De plus, pendant les crises, les services et échanges déterminant la performance des systèmes piscicoles se sont détériorés et certains savoirs techniques se sont perdus.

Depuis 2016, le projet multi-pays « Appui à la Filière et à la Profession Piscicoles » (AF2P) – cofinancé par l'AFD jusqu'en juin 2019 – a permis d'initier une réflexion sur des voies d'intensification agro-écologique de la production, sur l'organisation de la commercialisation des produits piscicoles et sur la structuration d'une représentation défendant les intérêts des pisciculteurs familiaux. Aujourd'hui, plus de 570 pisciculteurs sont accompagnés par l'APDRA. Le présent Programme s'inscrit dans sa continuité et vise à accompagner les organisations de producteurs à travers l'Union Inter Régionale des Pisciculteurs Paysans de Côte d'Ivoire à se structurer pour mieux s'articuler aux marchés et être en mesure de satisfaire la demande locale.

2. Identification des bénéficiaires du projet dans ce pays

Les bénéficiaires du Programme en Côte d'Ivoire seront au nombre de 970 pisciculteurs, la moitié étant actuellement déjà accompagnée par l'APDRA et l'APCI. 20 organisations locales de producteurs seront aussi renforcées, ainsi que 2 associations de commerçantes de poisson et 300 artisans de l'amont de la chaîne de valeur poisson.

Le partenaire technique de l'OSC bénéficiera d'un appui sur les plans techniques et organisationnels.

3. Description des activités du projet menées dans le pays concerné

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
<p>Objectif spécifique 1 : Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable</p>	<p>A.1.1.1. Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles</p> <p>A.1.1.2. Accompagner l'installation de candidat.e.s pisciculteurs/piscicultrices en tenant compte de leurs contextes spécifiques</p> <p>A.1.1.3. Favoriser les échanges techniques et matériels entre producteurs et productrices</p> <p>A.1.2.1. Mettre en place un cadre propice à la co-construction de la recherche-action</p> <p>A.1.2.2. Repérer et accompagner les processus d'innovations participant à l'intensification agro-écologique des exploitations</p> <p>A.1.2.3. Etudier et valider collectivement les nouveaux référentiels</p>	<p>Résultats objectif 1 :</p> <p>R.1.1. La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices</p> <p>R.1.2 : De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux</p>	<p>A.2.1.1. Accompagner les processus de concertation et de structuration entre les groupes locaux piscicoles</p> <p>A.2.1.2. Appuyer les acteurs.trice.s de la filière à développer des circuits de commercialisation adaptés aux marchés locaux</p> <p>A.2.1.3. Renforcer une offre de services de qualité en amont de la filière, notamment les réseaux de fourniture d'alevins</p> <p>A.2.2.1. Appuyer les organisations de producteurs et productrices à organiser des évènements publics valorisant les produits et savoir-faire piscicoles</p> <p>A.2.2.2. Accompagner les organisations de producteurs dans la concertation et la représentation de</p>	<p>Résultats objectif 2 :</p> <p>R.2.1. L'organisation de la chaîne de valeur améliore les conditions de production et de distribution locales du poisson de pisciculture</p> <p>R.2.2. Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale</p>

	leurs intérêts avec les acteurs du secteur A.2.2.3. Valoriser les résultats de l'action à travers un processus participatif de capitalisation d'expériences		
--	--	--	--

PAYS 2 : CAMEROUN

Nom de l'OSC porteuse du projet :
APDRA

Noms du partenaire local :
ADESA (Association camerounaise pour la promotion de la gestion durable des ressources en eau et des systèmes aquacoles)

Montant du budget prévisionnel du projet affecté au pays :
180 712€



1. Contexte local dans lequel le projet est mis en œuvre

Le Cameroun dispose de conditions agro-climatiques très favorables au développement de la production piscicole, mais ce potentiel demeure encore sous-exploité puisque la production piscicole d'eau douce s'élevait seulement à 2 315 t en 2016 (FAO). Le développement de cette filière représente donc un enjeu de taille pour les pouvoirs publics, dans un contexte de demande croissante et de dépendance par rapport aux importations.

L'APDRA intervient au Cameroun depuis 2006. Après avoir été présente dans les régions du Centre et de l'Ouest, l'association a recentré son action à la région de l'Est. Située dans le bassin du Congo, cette vaste région possède en effet de grandes superficies valorisables en étangs, dont l'exploitation optimale pourrait permettre de résorber progressivement le déficit en poissons sur les marchés des centres urbains régionaux. Depuis 2016, dans le cadre du projet AF2P financé par l'AFD et l'Union Européenne, l'APDRA et son partenaire ADESA accompagnent plus de 80 pisciculteurs du département de Lom et Djerem. Cependant, les quantités commercialisées restent encore limitées du fait du caractère récent de l'activité pour bon nombre de producteurs. Ainsi, à la fin de l'intervention actuelle de l'APDRA, en juin 2019, certains producteurs n'auront pas encore réalisé leur première pêche.

Dans le cadre du présent Programme, il s'agira donc de poursuivre l'accompagnement des producteurs des zones débutantes et émergentes appuyées par le précédent projet, en mettant l'accent sur le renforcement de capacités en gestion du cycle de production piscicole, alevinage et reproduction.

2. Identification des bénéficiaires du projet dans ce pays

Les bénéficiaires du Programme au Cameroun seront 80 pisciculteurs actuellement accompagnés par l'APDRA et l'ADESA. 5 organisations de producteurs locaux seront aussi renforcées. Deux fournisseurs d'alevins de carpe, ainsi que le partenaire technique de l'OSC, bénéficieront par ailleurs d'un appui sur les plans techniques et organisationnels.

3. Description des activités du projet menées dans le pays concerné

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
<p>Objectif spécifique 1 : Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable</p>	<p>A.1.1.1. Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles</p> <p>A.1.1.2. Accompagner l'installation de candidat.e.s pisciculteurs/piscicultrices en tenant compte de leurs contextes spécifiques</p> <p>A.1.1.3. Favoriser les échanges techniques et matériels entre producteurs et productrices</p> <p>A.1.2.1. Mettre en place un cadre propice à la co-construction de la recherche-action</p> <p>A.1.2.2. Repérer et accompagner les processus d'innovations participant à l'intensification agro-écologique des exploitations</p> <p>A.1.2.3. Etudier et valider collectivement les nouveaux référentiels</p>	<p>Résultats objectif 1 :</p> <p>R.1.1. La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices</p> <p>R.1.2 : De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux</p>	<p>A.2.1.3. Renforcer une offre de services de qualité en amont de la filière, notamment les réseaux de fourniture d'alevins</p> <p>A.2.2.1. Appuyer les organisations de producteurs et productrices à organiser des événements publics valorisant les produits et savoir-faire piscicoles</p> <p>A.2.2.2. Accompagner les organisations de producteurs dans la concertation et la représentation de leurs intérêts avec les acteurs du secteur</p> <p>A.2.2.3. Valoriser les résultats de l'action à travers un processus participatif de capitalisation d'expériences</p>	<p>Résultats objectif 2 :</p> <p>R.2.1. L'organisation de la chaîne de valeur améliore les conditions de production et de distribution locales du poisson de pisciculture</p> <p>R.2.2. Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale</p>

4. Autres

Cet appui se concentrera sur une période de 18 mois. Après cela, les producteurs de l'Est appuyés par l'APDRA et l'ADESA devraient être intégrés à un programme de développement aquacole d'envergure nationale, en cours de réflexion par le MINEPIA, avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

PAYS 3 : CONGO

Nom de l'OSC porteuse du projet :
APDRA

Nom du partenaire local :
FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux)

Montant du budget prévisionnel du projet affecté au pays :
524 301€



1. Contexte local dans lequel le projet est mis en œuvre

La République du Congo est un très gros consommateur de poisson avec une moyenne estimée en 2011 par la FAO à 26 kg/habitant/an. Pourtant, ses besoins élevés ne sont couverts qu'à 65% par la production nationale, et la pisciculture ne représente qu'une infime partie de cette dernière : seules 98 tonnes de poissons ont été produites en étang en 2012. Or les potentialités de développement de cette activité sont réelles car les conditions naturelles lui sont favorables. Mais le développement de ce secteur n'a jamais vraiment décollé du fait de l'instabilité permanente qui a prévalu jusqu'à la fin des années 1990 et de l'absence d'un modèle d'élevage performant et accessible.

Depuis 2008, le gouvernement congolais marque cependant sa volonté de relancer le secteur piscicole et, en 2013, la présidence de la République a mis en avant la nécessité d'un renforcement des capacités des pisciculteurs et la promotion d'une pisciculture rentable et productive. C'est dans ce cadre que, en 2016, l'APDRA s'est associée au FPGR pour la mise en œuvre du Projet de « Renforcement des capacités des acteurs de la filière piscicole en République du Congo » (RECAFIP). Ce projet cofinancé par l'AFD et l'UE, accompagne plus de 100 ménages ruraux des départements du Pool et de la Bouenza pour diversifier leur activité par l'intégration de la pisciculture.

Face à l'engouement des producteurs, l'APDRA et le FPGR ont décidé de poursuivre leur partenariat dans le cadre du présent Programme. Il s'agira de consolider la performance et l'attractivité de l'activité tout en étendant cette dynamique à de nouvelles zones.

2. Identification des bénéficiaires du projet dans ce pays

Les bénéficiaires du Programme au Congo seront au nombre de 200 pisciculteurs, une centaine étant actuellement déjà accompagnée par l'APDRA et le FPGR. 36 organisations locales de producteurs et une organisation faitière au niveau départemental seront aussi renforcés, ainsi que 30 artisans de l'amont de la chaîne de valeur poisson.

Le partenaire technique de l'OSC bénéficiera d'un appui sur les plans techniques et organisationnels.

3. Description des activités du projet menées dans le pays concerné

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
<p>Objectif spécifique 1 : Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable</p>	<p>A.1.1.1. Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles</p> <p>A.1.1.2. Accompagner l'installation de candidat.e.s pisciculteurs/piscicultrices en tenant compte de leurs contextes spécifiques</p> <p>A.1.1.3. Favoriser les échanges techniques et matériels entre producteurs et productrices</p> <p>A.1.2.1. Mettre en place un cadre propice à la co-construction de la recherche-action</p> <p>A.1.2.2. Repérer et accompagner les processus d'innovations participant à l'intensification agro-écologique des exploitations</p> <p>A.1.2.3. Etudier et valider collectivement les nouveaux référentiels</p>	<p>Résultats objectif 1 :</p> <p>R.1.1. La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices</p> <p>R.1.2 : De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux</p>	<p>A.2.1.1. Accompagner les processus de concertation et de structuration entre les groupes locaux piscicoles</p> <p>A.2.1.2. Appuyer les acteur.trice.s de la filière à développer des circuits de commercialisation adaptés aux marchés locaux</p> <p>A.2.1.3. Renforcer une offre de services de qualité en amont de la filière, notamment les réseaux de fourniture d'alevins</p> <p>A.2.2.1. Appuyer les organisations de producteurs et productrices à organiser des évènements publics valorisant les produits et savoir-faire piscicoles</p>	<p>Résultats objectif 2 :</p> <p>R.2.1. L'organisation de la chaîne de valeur améliore les conditions de production et de distribution locales du poisson de pisciculture</p> <p>R.2.2. Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale</p>

	<p>A.2.2.2. Accompagner les organisations de producteurs dans la concertation et la représentation de leurs intérêts avec les acteurs du secteur</p> <p>A.2.2.3. Valoriser les résultats de l'action à travers un processus participatif de capitalisation d'expériences</p>	
--	--	--

PAYS 4 : MADAGASCAR

Nom de l'OSC porteuse du projet : APDRA

Nom du partenaire local :

FIFATA (Fikambanana fampivoarana ny tantsaha ou association pour le progrès des paysans)

Montant du budget prévisionnel du projet affecté au pays :

190 746€



1. Contexte local dans lequel le projet est mis en œuvre

A Madagascar, le déficit en protéines est particulièrement marqué, avec une disponibilité de seulement 24 g par personne et par jour en moyenne, dont 10 g d'origine animale (FAO, 2013). La disponibilité du poisson est en baisse constante du fait de la croissance démographique et de la raréfaction des ressources halieutiques. Sa consommation annuelle est donc faible (4,6 kg / habitant en 2014) et son prix est élevé. Face à cette situation, l'APDRA travaille en partenariat avec le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques en vue d'augmenter la production piscicole et de rendre le poisson accessible au plus grand nombre.

Le Programme DEFIP s'inscrit dans la continuité du projet d'Appui aux Marchés Piscicoles en Analamanga (AMPIANA) déployé entre 2014 et 2019 dans le cadre du programme de l'Union Européenne Agrosylviculture en Analamanga (ASA). Cette action a permis d'atteindre les objectifs d'émancipation de la rizipisciculture agroécologique depuis ses prémices dans 30 communes, d'améliorer les conditions de vie des producteurs et de renforcer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables.

Ce Programme vise à étendre et densifier le réseau d'exploitations agricoles familiales intégrant des pratiques agroécologiques rizipiscicoles dans leur système d'exploitation ; et réunir les conditions durables au développement de la filière par la concertation entre les acteurs de la chaîne de valeur piscicole et le développement de circuits de commercialisation respectueux de la qualité des produits piscicoles.

2. Identification des bénéficiaires du projet dans ce pays

Les bénéficiaires du Programme à Madagascar seront au nombre de 120 pisciculteurs, répartis dans 15 organisations locales de producteurs qui seront-elles aussi accompagnées par le Programme. Le partenaire technique de l'OSC bénéficiera par ailleurs d'un appui sur le plaidoyer et la défense des intérêts des pisciculteurs au travers de la Commission Piscicole du FIFATA.

3. Description des activités du projet menées dans le pays concerné

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
<p>Objectif spécifique 1 : Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable</p>	<p>A.1.1.1. Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles</p> <p>A.1.1.2. Accompagner l'installation de candidat.e.s pisciculteurs/piscicultrices en tenant compte de leurs contextes spécifiques</p> <p>A.1.1.3. Favoriser les échanges techniques et matériels entre producteurs et productrices</p> <p>A.1.2.1. Mettre en place un cadre propice à la co-construction de la recherche-action</p> <p>A.1.2.2. Repérer et accompagner les processus d'innovations participant à l'intensification agro-écologique des exploitations</p> <p>A.1.2.3. Etudier et valider collectivement les nouveaux référentiels</p>	<p>Résultats objectif 1 :</p> <p>R.1.1. La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices</p> <p>R.1.2 : De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux</p>	<p>A.2.1.1. Accompagner les processus de concertation et de structuration entre les groupes locaux piscicoles</p> <p>A.2.1.2. Appuyer les acteurs.trice.s de la filière à développer des circuits de commercialisation adaptés aux marchés locaux</p> <p>A.2.1.3. Renforcer une offre de services de qualité en amont de la filière, notamment les réseaux de fourniture d'alevins</p> <p>A.2.2.1. Appuyer les organisations de producteurs et productrices à organiser des événements publics valorisant les produits et savoir-faire piscicoles</p> <p>A.2.2.2. Accompagner les organisations de producteurs dans la</p>	<p>Résultats objectif 2 :</p> <p>R.2.1. L'organisation de la chaîne de valeur améliore les conditions de production et de distribution locales du poisson de pisciculture</p> <p>R.2.2. Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale</p>

	<p>concertation et la représentation de leurs intérêts avec les acteurs du secteur</p> <p>A.2.2.3. Valoriser les résultats de l'action à travers un processus participatif de capitalisation d'expériences</p>	

PAYS 5 : CAMBODGE

Nom de l'OSC porteuse du projet :
APDRA

Nom du partenaire local :
TCO (Trailblazer Cambodia Organization)

Montant du budget prévisionnel du projet affecté au pays :
430 777 €



1. Contexte local dans lequel le projet est mis en œuvre

Le Cambodge fait partie des premiers producteurs mondiaux de poissons en eau continentale, avec 509 000 tonnes provenant des pêches de capture et 168 910 tonnes issues de l'aquaculture en 2016 (FAO, 2018). Le secteur contribue significativement à l'économie du pays et le poisson est le deuxième aliment le plus consommé après le riz. Cependant, la durabilité de cette ressource est aujourd'hui menacée par la dégradation des ressources et les dérèglements climatiques. En particulier, l'équilibre du lac Tonle Sap est fragilisé en raison de la surpêche, de la déforestation et des pesticides provenant des exploitations agricoles environnantes. La construction récente de barrages hydroélectriques sur le fleuve Mékong perturbe aussi le cycle des crues, la migration et les cycles de reproduction des poissons. Par ailleurs, les pays voisins du Cambodge convoitent le poisson du Tonle Sap comme poisson fourrage pour leurs élevages. Cette situation renforce le problème de surpêche et étouffe les tentatives de renforcement des secteurs piscicoles endogènes.

En 2013 et 2017, l'APDRA a réalisé deux missions exploratoires dans le pays. Elles lui ont permis d'identifier un fort potentiel d'association riz-poisson au niveau des périmètres irrigués périphériques du Tonle Sap, encore inexploités dans ce sens. Le système d'étangs « refuge » communautaires (*Community Fish Refuges - CFR*), qui consiste à piéger des poissons sauvages lors des crues puis à les faire grossir pendant la saison sèche, pourrait aussi être à la base d'un système d'élevage piscicole spécifique.

Avec l'organisation TCO, qui possède déjà une bonne expérience dans l'accompagnement des CFR, l'APDRA vise, à travers le présent Programme, le développement d'une activité piscicole durable aux abords du Tonle Sap.

2. Identification des bénéficiaires du projet dans ce pays

Les bénéficiaires du Programme au Cambodge seront au nombre de 30 pisciculteurs. Une fédération des usagers de l'eau d'un périmètre irrigué sera aussi appuyée.

Le partenaire technique de l'OSC, bénéficiera par ailleurs d'un appui sur les plans techniques et organisationnels.

3. Description des activités du projet menées dans le pays concerné

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats
<p>Objectif spécifique 1 : Amplifier et étendre les dynamiques de production piscicole de manière agro-écologique et rentable</p>	<p>A.1.1.1. Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles</p> <p>A.1.2.1. Mettre en place un cadre propice à la co-construction de la recherche-action</p> <p>A.1.2.2. Repérer et accompagner les processus d'innovations participant à l'intensification agro-écologique des exploitations</p> <p>A.1.2.3. Etudier et valider collectivement les nouveaux référentiels</p>	<p>Résultats objectif 1 :</p> <p>R.1.1. La production piscicole est augmentée par un conseil de proximité adapté au contexte des nouveaux producteurs et nouvelles productrices</p> <p>R.1.2 : De nouvelles voies d'intensification piscicole adaptées sont testées et validées à travers des actions pilotes</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Promouvoir la pisciculture familiale comme un outil stratégique de développement des territoires ruraux</p>	<p>A.2.2.3. Valoriser les résultats de l'action à travers un processus participatif de capitalisation d'expériences</p>	<p>Résultats objectif 2 :</p> <p>R.2.2. Les réseaux de producteurs et productrices contribuent à la valorisation et la reconnaissance de la pisciculture familiale</p>